
Alerte météorologique en Loire-Atlantique

Vigilance canicule niveau **ORANGE**

Activation par le préfet de la Loire-Atlantique du plan ORSEC vague de chaleur niveau **ORANGE**

Destinataires :

- Maires du département POUR ACTION
- (Acteurs de sécurité civile POUR ACTION)

Météo-France a placé le département de la Loire-Atlantique en vigilance orange pour le phénomène canicule à compter du 26/05/2026 à partir de 0h00.

Le préfet de la Loire-Atlantique, active, ce jour, 21h00, le plan ORSEC vague de chaleur niveau ORANGE.

Dangers possibles :

Chaque personne est concernée, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes isolées et les personnes en situation de handicap.

Les enfants sont également vulnérables

Les sportifs et les personnes qui travaillent dehors sont particulièrement susceptibles de se déshydrater ou de faire un coup de chaleur.

Consignes aux maires :

Il est demandé aux maires :

- De mettre en place leur dispositif de veille prévu dans le plan communal de sauvegarde (PCS)
- D'informer le SIRACEDPC du déclenchement d'un PCS/PCC/PCA avant midi pendant toute la durée de l'épisode
- d'effectuer une remontée d'informations au SIRACEDPC concernant les communes ayant ouvert un centre d'appel dédié avant midi
- De consulter régulièrement la vigilance météorologique sur le site internet de Météo France ou via le répondeur gratuit de Météo France (05 67 22 95 00) ou encore sur les sites internet dédiés de leur choix pour se tenir informé des prévisions climatiques.
- De prendre les mesures de prévention des risques adaptées au regard des dangers potentiels liés à cet événement.

A titre d'exemple :

- Diffuser par tout moyen les messages d'alerte à la population et mettre en garde les organisateurs de manifestations sportives
- Rappeler la mise à disposition du registre nominatif recensant les personnes sensibles
- Recenser les lieux climatisés permettant d'accueillir des personnes à risques
- Mobiliser les associations (Croix Rouge...), les CCAS et les services communaux de maintien à domicile, les centres de santé municipaux, les comités locaux d'information et de coordination pour personnes âgées, les centres de loisirs et de vacances de jeunes enfants
- Le cas échéant, installer des points de distribution d'eau, étendre les horaires des piscines municipales et vérifier la qualité et la distribution de l'eau potable

De relayer les conseils de comportements suivants auprès de la population :

- En cas de malaise ou de trouble de comportement, appelez le 15
- La plateforme téléphonique nationale 0 800 06 66 66, activée du lundi au samedi de 9h à 19h du 1er juin au 15 septembre, appel gratuit depuis un poste fixe en France, permet de s'informer sur les recommandations à tenir en cas de fortes chaleurs.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladie chronique ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayer de vous rendre dans un endroit frais climatisé (grandes surfaces, cinémas) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau. Personnes âgées, buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers, de couleur claire.
- Limitez vos activités physiques.

Informations et documents supports :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/>

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

<https://travail-emploi.gouv.fr/chaaleur-et-canicule-au-travail>

<https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-10454>

Consignes aux acteurs de sécurité civile

Il est demandé aux acteurs de sécurité civile :

- De mobiliser leurs services au regard de cet événement et de ses conséquences éventuelles (secours à personnes ; circulation ; réseaux).
- Aux utilisateurs du portail SYNERGI : un dossier de suivi de l'événement a été ouvert dans l'espace « aléas spécifiques ».